

Sujets du moment : #Jacques Chirac #Festival marionnettes #Climat #Faits divers #Bienvenue dans mon garage

★ / GRAND EST / HAUTE-MARNE

## Haute-Marne : un couple de curistes dénonce une "fraude à la sécurité sociale" dans les cures thermales



Ce couple installé dans l'Aube dénonce les agissements des établissements thermaux qui ne font pas la totalité des soins prévus par le financement de la CPAM. À Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), on ne fait pas la même lecture de la situation. / © France 3 Champagne-Ardenne

PARTAGES

- Partager
- Twitter
- Envoyer

Fidèles des Thermes de Bourbonne-les-Bains, deux curistes de l'Aube dénoncent le fait que l'établissement de Haute-Marne n'effectue pas certains soins pourtant remboursés par l'Assurance maladie. Une convention thermale dont tout le monde ne fait pas la même lecture.

Par Thibault Le Roux  
Publié le 28/09/2019 à 11:06 Mis à jour le 29/09/2019 à 19:12

Retraités installés à Verrières, un petit village de l'Aube, Raymonde et Claude Didierjean sont tous deux atteints de pathologies affectant les articulations. Ostéoporose pour Raymondé, rhumatologie consécutive à plusieurs accidents de la route pour Claude. Il y a plus de 20 ans qu'ils ont pris l'habitude de soigner leurs maux en prenant les eaux à Bourbonne-les-Bains, une station thermale reconnue située en Haute-Marne. Seulement, depuis quelque temps, ce couple mène un combat contre ce qu'il estime être une "fraude généralisée".

**12/13**  
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine

**19/20**  
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine

**ÉDITIONS LOCALES**  
Ici et pas ailleurs, Metz

“ Toutes les CPAM de France payent pour 5 soins, et certains établissements thermaux en font moins, 3 comme à Bourbonne-les-Bains en toute illégalité.  
- Claude Didierjean, curiste ”

Ce couple peste depuis 2015. Motif : les prescriptions de leur médecin ne sont pas respectées. Selon Claude, « au lieu d'appliquer de la boue sur 5 emplacements douloureux, rachis, deux épaules, deux poignets, l'établissement n'en traite que trois chaque jour et demande à ma femme un supplément pour les deux soins restants, c'est juste scandaleux ». Pour 18 jours de cure annuelle prise en charge par la sécurité sociale, cela représente tout de même la somme de 180 euros. Et « après enquête », ajoute-t-il, « nous avons la preuve que de nombreux établissements agissent de même. »



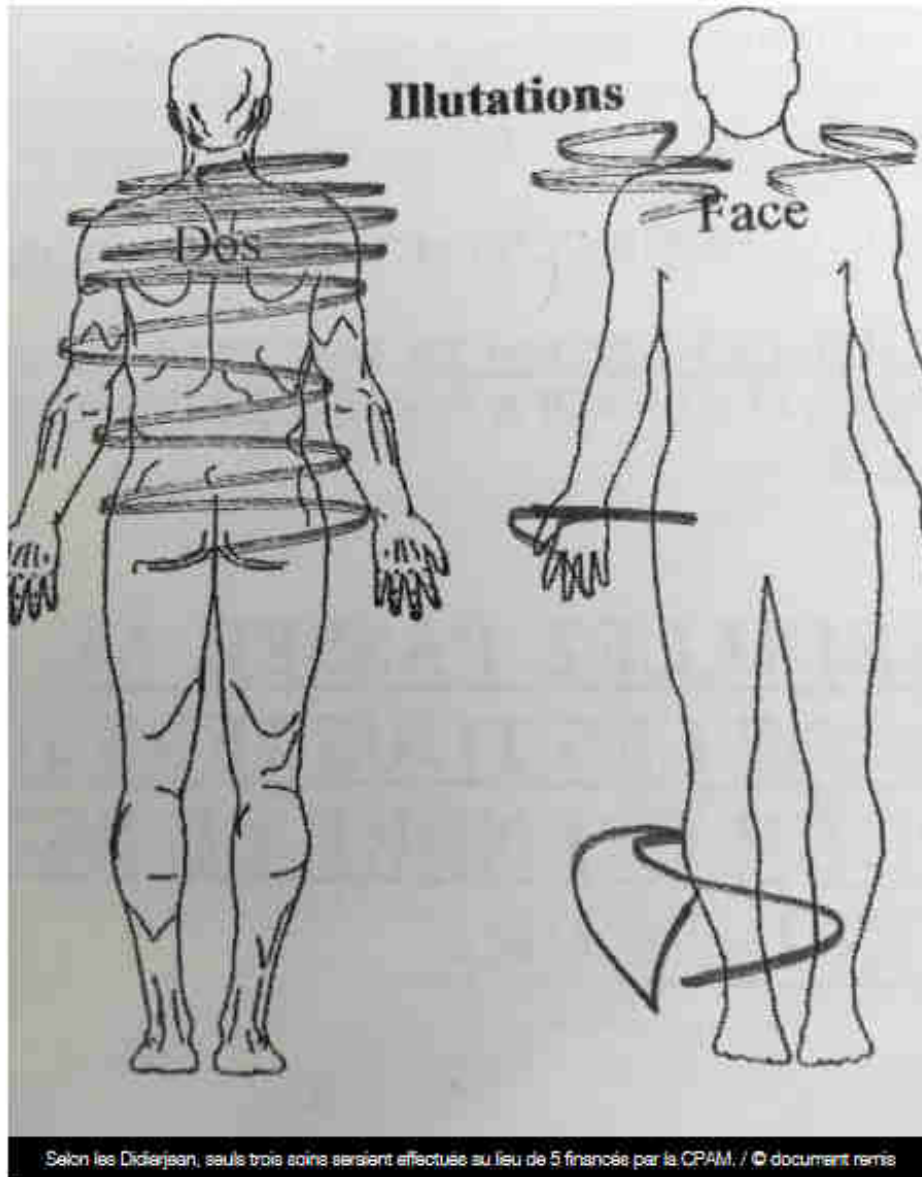
Villeneuve-la-Grande : deux détenus sauvent un surveillant pris en otage dans une cellule



La fin du diesel en 2025 à Strasbourg... mais en 2030 dans l'Eurométropole



Haute-Marne : un couple de curistes dénonce une "fraude à la sécurité sociale" dans les cures thermales



Selon les Didierjean, seuls trois soins seraient effectués au lieu de 5 financés par la CPAM. / © document remis

Les Didierjean ont remué ciel et terre pour dénoncer ce qu'ils considèrent comme une "fraude à la sécurité sociale" : pétitions, manifestation devant les thermes et nombreux mails aux autorités de santé. Ils ont reçu le soutien de la **Fédération française des Curistes Médicalisés** et ont placé le dossier entre les mains d'un avocat.

## "Une délation insupportable"

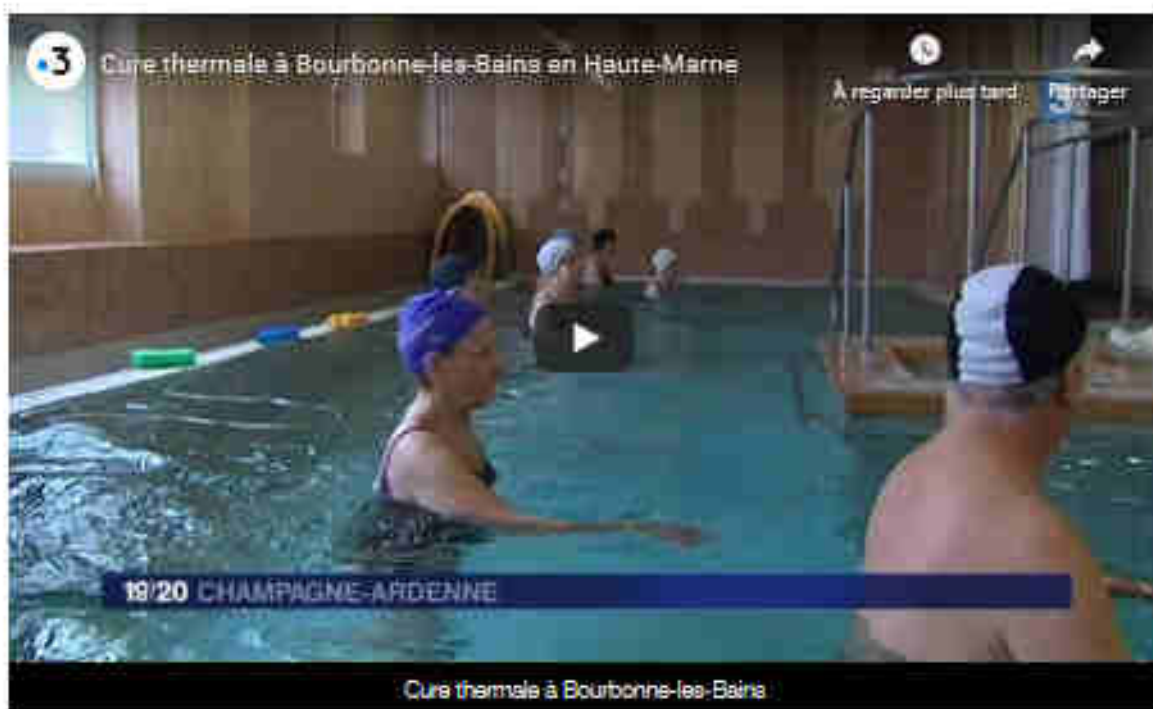
De son côté, la directrice des **Thermes de Bourbonne-les-Bains**, que nous avons contacté, s'explique sans hésiter sur ce qu'elle appelle une « campagne de délation insupportable ». Pour Carole Recouvreur, « entre 2013 et 2015, la convention nationale thermale prévoyait 3 soins remboursés et nous en pratiquions 5 par gestes commerciaux. En 2015, nous avons été soumis à de nouvelles normes de recyclages des boues usées. Le composteur a un coût ce qui nous contraint à faire trois soins au lieu des 5 chaque jour ».

“ La dernière convention de 2018 prévoit que nous dispensons les soins dans la limite de nos capacités techniques. Nous sommes dans les cieux, sinon l'assurance maladie nous aurait épinglés.

- Carole Recouvreur, directrice des thermes de Bourbonne-les-Bains.

”

À l'origine du problème, il y a bien une lecture différente de la convention thermale passée par l'assurance-maladie avec les établissements. Elle dispose que « le nombre d'applications est laissé à l'appréciation du médecin dans la limite globale de 5 sites d'application (zones du corps, NDLR) sur 3 segments corporels » mais sa définition des segments corporels articulations par articulations dans l'**article 11-2** laisse place à l'interprétation.



## Bras-de-fer en perspective

Une histoire qui embarrasse tout de même l'Assurance maladie qui n'a pas souhaité nous parler, comme d'ailleurs à nos confrères du magazine "Que Choisir" qui a publié un article sur le sujet début septembre 2019. Mais dans un courrier qu'il a adressé à M. Didierjean, le directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube, Philippe Laguiton, lui annonce que l'article incriminé dans la convention sera réécrit d'ici 2020.

Il affirme aussi que - *le préjudice à la sécurité sociale n'est pas clairement établi dans la mesure où un supplément serait facturé aux curistes par l'établissement thermal pour la délivrance de 5 applications* -. Une réponse qui fait bouillir Claude Didierjean. - *que fait ce Monsieur de nos cotisations ? Notre cure annuelle, ce n'est pas du luxe, cela nous soulage pendant de longs mois* -.

Alors même que le **remboursement** des transports ou de l'hébergement pour une cure devient de plus en plus difficile suite à l'abaissement des plafonds de revenus de références, Claude Didierjean ne baisse pas les bras. Mais avec son épouse, ils ne sont plus les bienvenus dans les 11 cures du groupe Valvital. - *Nous sommes ostracisés de façon totalement injuste alors que les eaux de Bourbonne sont les meilleures pour nous* -.



## A LIRE AUSSI



**Le thermalisme dans le Grand Est**

HAUTE-MARNE

SANTÉ

SOCIÉTÉ

THERMALISME

DÉCOUVERTE